



# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT NUMÉRO 784

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2019, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 784 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 769 sur la gestion contractuelle »

Le règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 9 octobre 2019.

---

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier